

**FICHE MÉTIER**

**Garde d'enfants**

**à domicile**





# Le métier de garde d'enfants à domicile

Sources : solidarites.gouv.fr

Le garde d'enfants **exerce directement au domicile des familles** et prend en charge le quotidien d'un ou plusieurs enfants en fonction de leurs besoins et de ceux de leurs parents. Il peut être amené à aller les chercher à la sortie de l'école, à les faire déjeuner ou goûter. Il surveille leur travail scolaire, leur fait prendre le bain, les fait dîner...

## Ses principales missions sont les suivantes :

- accompagner le jeune enfant dans ses **besoins quotidiens** (séparation, repas, change, sieste, jeux, activités) et assurer les **soins quotidiens** (hygiène, diététique, prévention, information) tout en respectant le rythme de chaque enfant,
- observer les enfants afin de suivre et de favoriser leur **développement** ;
- proposer des **activités ludiques et éducatives** adaptées à l'enfant afin de stimuler son **éveil**,
- **soutenir et écouter les parents**, les informer du déroulement de la journée de l'enfant (transmissions écrites et/ou orales), de manière à **assurer une continuité dans la satisfaction des besoins de l'enfant**.

Pour échanger avec d'autres professionnels de la petite enfance et permettre aux enfants accueillis de rencontrer d'autres enfants, **le garde d'enfants à domicile est invité à fréquenter** le relais petite enfance, la ludothèque, la médiathèque...



## LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- ✓ **Accompagner l'enfant dans les étapes de sa vie quotidienne**
- ✓ **Assurer la sécurité de l'enfant** à domicile et à l'extérieur
- ✓ **Savoir cuisiner et entretenir un domicile et le linge**
- ✓ **Etre à l'écoute des parents** en respectant les habitudes et les valeurs éducatives de chaque famille

## APTITUDES NÉCESSAIRES

- **Sensibilité** à l'univers des enfants,
- **Patience** et respect d'autrui,
- Sens aigu de l'observation,
- Souci de la **sécurité** et de **l'hygiène**,
- Sens des **responsabilités**,
- **Dynamisme** et endurance,
- Capacités **relationnelles**,
- **Pédagogie**.

## OÙ EXERCER ?

Le garde d'enfants à domicile peut travailler pour un seul particulier employeur ou pour plusieurs familles ayant choisi la garde partagée.

Il peut également exercer au sein d'une entreprise ou association agréée, qui propose des services de garde aux parents. Quel que soit le mode d'emploi, ce professionnel intervient au domicile des enfants, dans un cadre familial et rassurant.

## FORMATION

**Il n'est pas nécessaire d'être diplômé** pour devenir garde d'enfants à domicile. Cependant, la formation reste très encouragée, car le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est compétitif et **être formé peut permettre de se démarquer auprès des parents**.

De nombreuses formations sont possibles parmi lesquelles :

- CAP Accompagnant éducatif petite enfance,
- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile,
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires,
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA),
- Titre professionnel Assistant de vie aux familles,
- Titre professionnel Assistant maternel / garde d'enfants,
- Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants,
- Diplôme d'Auxiliaire de puériculture,
- Diplôme d'État d'Accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile.

# ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Le garde d'enfants à domicile peut **se spécialiser dans la petite enfance ou encore dans la puériculture.**

Pour cela, il est indispensable de se former par exemple par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## OÙ SE RENSEIGNER ?



France  
Travail



FRANCE  
EMPLOI  
DOMICILE



Pour découvrir l'intégralité de la fiche métier,  
rendez-vous sur [solidarites.gouv.fr](https://solidarites.gouv.fr)



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES  
- CHARENTE -